

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 34 (1963)
Heft: 8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIV^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 8 Août 1963

SOMMAIRE

Sauver nos eaux — La croissance économique — Chronique économique
Le marché du travail

La leçon de Zermatt **Sauver nos eaux**

On se rappelle, sans doute, la grande journée d'information que l'ADIJ, en 1961, avait organisée pour orienter la population sur le problème capital de la protection des eaux. Il s'agissait d'avertir les citoyens du danger qu'ils courent s'ils abandonnent l'eau sans défense à la négligence des hommes.

A la suite des avertissements répétés qui lui ont été lancés, le peuple suisse s'est éveillé et il attend des autorités de plus gros efforts que ceux qui ont été faits jusqu'ici. L'épidémie de typhoïde survenue à Zermatt a alerté toutes les consciences.

Comme l'a écrit le Département fédéral de l'intérieur aux gouvernements cantonaux, il faut tirer la leçon de cet événement tragique et prendre les mesures nécessaires afin d'éviter le retour d'une telle catastrophe.

Dans une lettre adressée à toutes les communes de Suisse, l'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN) pense que, conformément au vœu du Département fédéral de l'intérieur, nos diverses localités voueront toute leur attention aux problèmes d'éducation ainsi qu'à ceux de l'évacuation des eaux usées et des ordures.

Il est évident que, dans la plupart des communes, les frais qui en résulteront seront élevés. L'ASPAN a constamment rappelé à ce sujet qu'une utilisation judicieuse des deniers publics ne permet de trouver une solution rationnelle à ces problèmes que dans le cadre de l'aménagement local et régional. D'une part, sans délimitation des zones à bâtir et fixation de la densité des constructions, il est impossible de déterminer les dimensions normales des installations. D'autre part, la construction en dehors des zones à bâtir d'édifices pour lesquels l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées ne sont pas conformes aux règles de l'hygiène, compromet le but même des installations existantes et constitue un danger permanent d'épidémie. Il convient donc de réaffirmer avec force que les puits perdus ne garantissent pas une évacuation satisfaisante des eaux usées.